

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Fanny Milot Dumas

<https://www.cadre21.org/membres/0f6e8dc81dd893f600321e05>

Date d'obtention : 2020-11-25 20:54:11

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

La méthode d'intervention sexto permet d'intervenir rapidement et efficacement dans une situation de sextage. Elle permet également :

- d'uniformiser l'intervention à travers les écoles du Québec,
- d'outiller concrètement les intervenants face à cette nouvelle problématique,
- de protéger la victime, mais aussi les autres personnes impliquées (instigateur, famille)
- de diminuer ou d'éviter la propagation des photos/vidéos à caractère sexuel

J'aime le fait que la méthode mette l'accent sur la responsabilisation et l'éducation du jeune, plutôt qu'automatiquement sur la punition ou la judiciarisation.

Je retiens que cette méthode a été créée grâce au partenariat entre les divers membres d'une région, qui avaient tous un but commun, soit le bien-être et la sécurité de nos jeunes. Les rôles et les responsabilités de chacun des acteurs dans la démarche sont bien définis.

La trousse permet à l'intervenant de « bien » intervenir. C'est-à-dire, de s'assurer de prendre toutes les informations, sans émettre d'opinion ou de suggérer de réponses. Il est assuré de ne pas nuire au travail des policiers et à leur enquête si tel est le cas.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation me permettra, dans mes futures interventions, de suivre un protocole simple et efficace. En étant intervenante de premier plan, je garderai en tête que l'objectif est que je m'occupe de toutes les personnes impliquées, de la même façon. Je sais maintenant, quand et comment contacter le corps policier de ma région pour une telle situation.

Dans une future situation de sextage, de faire la différence entre un acte impulsif ou un acte malveillant. Si je devais appeler un parent pour lui expliquer la situation, je me sentrais mieux outiller.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Demeurer objective peu importe l'implication du jeune dans la situation. Je retiens que cela peut avoir de grands impacts sur la personne. Comme le jugement n'est pas encore développé à son plein potentiel à leur âge, il est important de faire attention à leur compréhension ou non compréhension de la gravité de la situation et des conséquences sur les autres.

Je pense que la situation est un tout, par contre, l'intention derrière le geste reste selon moi la clé.

Il sera important d'offrir un soutien à l'élève par la suite afin de s'assurer de son bien-être physique, psychologique, émotionnel, social et scolaire. Au besoin, de référer la famille à des ressources externes qui pourront les accompagner.

Le but est d'arrêter ou d'éviter le plus rapidement possible la propagation des images afin de protéger l'intégrité de la victime.

Dans le cas où nous serions face à un acte malveillant, je sais que je suis en droit de saisir un ou des appareils de l'élève.

Surtout, ne jamais voir la dite image!